Conseil national interrégional des Verts
23 & 24 juin 2007

Compte rendu des décisions

Référence : 20070624-CR

Secrétariat national des Verts - 247 rue du Faubourg Saint Martin- 75010 Paris
Tél : 01 53 19 53 19 - fax : 01 53 19 03 93 Courriel : cnir@lesverts.fr
http://www.lesverts.fr

Décision Cnir-07-060
Vote de procédure
Amendement à l'ordre du jour
L'étude de la question traitée en fin d'ordre du jour du samedi (déclaration n°1) pourra, éventuellement, se terminer et les votes se dérouler le dimanche matin.
Pour : 13
Contre : moins
Adopté.

Décision Cnir-07-061
Vote de procédure
Ordre du jour
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Montreuil les 23 & 24 juin 2007, adopte l'ordre du jour de la session tel que proposé par le Collège Exécutif et amendé ci-dessus.

Adopté par consensus.

Décision Cnir-07-062
Validation de responsable de commission.
Vote à bulletins secrets
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Montreuil les 23 & 24 juin 2007, valide le nouveau responsable proposé par la Commission Transnationale : Sergio Coronado.
Pour : 22
Contre : 25
Abstentions : 5
Rejeté.

Décision Cnir-07-063
Élection des délégués des Verts au Parti Vert Européen (titulaire – suppléant)
Dominique Voynet – Nicole Guilhaudin
Didier Claude Rod - Pierre Serne

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

Décision Cnir-07-064
vote de procédure
Le débat et les votes sur la déclaration N°2 sont reportés au dimanche 24 juin en fin de matinée.
Pour beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 4
Adopté.

Décision Cnir-07-065
vote de procédure
En conséquence, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Montreuil les 23 & 24 juin 2007, décide que pendant ce débat, ainsi que pendant celui sur la déclaration N°1, le huis-clos vis-à-vis de la presse sera levé.
Pour beaucoup
Adopté.

Déclaration N°1

Décision Cnir-07-066
Amendement 1 à la déclaration N°1
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Montreuil les 23 & 24 juin, décide d'un processus de dissolution des Verts concomitant à la refondation de l'écologie politique. celui-ci a pour but de rassembler tous les citoyens convaincus que la crise écologique et sa résolution sont la priorité de toute politique réaliste.
Celui-ci se déroulera selon le calendrier suivant dans les 2 dimensions complémentaires visant à alimenter une dynamique de débat et de décisions :

- une interne préparant la dissolution des Verts,
- une externe qui aboutira lors d'une Assemblée générale constituante à l'automne prochain.

Journées d'été 2007 : organisation d'un temps de débats sous la forme de grands ateliers ouverts à tous ceux qui veulent dissoudre les Verts et, dans le même mouvement, refonder l'écologie politique.
Novembre 2007 : Assemblée générale de dissolution des Verts, suivie d'une Assemblée générale refondatrice.

Pour : 8
Contre : 50
Abstentions : 14
Refus de vote : 1
Rejeté.

Décision Cnir-07-067
Amendement 2 à la déclaration N°1
Remplacer les § 1, 2 et 3 par « Les Verts décident d'organiser une Assemblée Générale extraordinaire dont l'objectif sera la refondation des Verts. Les objectifs de cette AG seront de modifier les statuts des Verts, de faire le bilan sincère de la participation des Verts à la gauche plurielle, et de définir les nouveaux objectifs de stratégie programmatique et électorale des Verts. La demande sera déposée le 30 août 2007 auprès du Secrétariat national »
Lors des Journées d'été 2007, sera organisé un débat structurant sous forme de grands ateliers.
Pour : 24
Contre : 47
Rejeté.

Décision Cnir-07-068
Amendement 4 à la déclaration N°1
rajouter à la fin du dernier paragraphe de la déclaration 1 la phrase suivante : afin d'éviter tout excès d'adhésions abusives de groupes, ou des pratiques non recommandables d'adhésion, le prochain CNIR prendra des décisions précisant ces modalités. Ces nouvelles adhésions prendront effectivement cours après le prochain CNIR.
Pour : 3
Contre : beaucoup.
Rejeté.

Décision Cnir-07-069
Amendement 5 à la déclaration N°1
Modifier le texte comme suit : « Journées d'été : organisation d'un temps de débat sous forme de grands ateliers (projet, stratégie et alliances, réformes internes) définition des modalités de l'organisation du forum d'octobre »
Pour : 16
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-07-070
Amendement 6 à la déclaration N°1
Supprimer les mots : « A partir de novembre et jusqu'en décembre 2007 : organisation des assises régionalisées, définition des perspectives, des modes de conclusion, et suites à donner »
Pour : 15
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-07-071
Amendement 7 à la déclaration N°1
Ajouter à la fin du texte : « Le Cnir invite les groupes locaux à intégrer les processus de décisions électorales en fin de ce processus de réflexion et d'action. »
Pour : 7
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-07-072
Déclaration N°1 amendée – 1ère partie
Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 23 et 24 juin 2007 à Montreuil, décide du lancement d'un processus de réflexion et d'action sur l'avenir de l'écologie politique. Celui-ci a pour but de créer les conditions d'un dialogue ouvert au sein des Verts et avec la société pour répondre aux questions posées par les urgences environnementales, sociales et démocratiques et par la situation politique française et européenne.
Celui-ci se déroulerait sur le calendrier suivant sur deux dimensions, complémentaires et visant à alimenter une dynamique de débat :

- **une interne, conclue par le forum (art 14 des statuts) et par des propositions de renouvellement du fonctionnement des Verts,**
- **une externe qui aboutira lors des assises, dans un premier temps régionalisées.**

Le Conseil national interrégional des Verts crée un groupe de travail de 21 membres préparant les journées d'été sous la responsabilité de la Secrétaire nationale adjointe à l'organisation et à la réforme interne.
Pour les militants des régions qui n'ont pas la vision d'ensemble du parti, une liaison est indispensable pour que tous se sentent concernés. C'est pourquoi la présence de responsables régionaux au côté du groupe des 21 est nécessaire.
Lors des journées d'été 2007 : organisation d'un débat structurant sous forme de grands ateliers (projet, stratégie et alliances, réformes internes), définition des modalités de l'organisation du forum d'octobre.
En octobre : forum vert, bilan de la séquence politique, perspectives, suite du débat sur les modalités et les périmètres d'association des assises, mode de fonctionnement.

A partir de novembre et jusqu'en décembre 2007 : organisation des assises régionalisées, définition des perspectives, des modes de conclusion, et suites à donner.
Lors de la session du Cnir de décembre, sera débattue une initiative de débat entre les forces de gauche et écologistes.

Pour : 46
Contre : 26
Abstentions : 3
Refus de vote : 1
Adopté.

Décision Cnir-07-073
Déclaration N°1 amendée – 2e partie
Pour permettre l'ouverture la plus large de ce processus, et pour répondre aux nombreuses demandes d'adhésion reçues depuis 2 mois, le Cnir décide de rendre possible, sur la base des travaux préparatoires des secrétaires régionaux et trésoriers régionaux, par des modalités qui seront actées lors d'un Cnir avancé aux 8 et 9 septembre, une adhésion aux Verts facilitée, à un montant de base de 20 € pour les nouveaux adhérents qui pourront ainsi participer à l'ensemble des travaux de ce processus.
Pour : beaucoup
Contre : peu
Abstentions : 2
Refus de vote : 1
Adopté.

Motion N°2

Décision Cnir-07-074
Motion n°2 sur le Darfour
Les Verts tiennent à rappeler leur sentiment d'horreur face aux crimes contre l'humanité : assassinats, viols, destruction de villages perpétrés chaque jour au Darfour par le régime de Khartoum. Ces crimes ont été constatés par une commission d'enquête de l'ONU et par la Cour pénale internationale.
Après les populations du Sud du Soudan dont le conflit a été résolu, celles du Darfour se sont soulevées depuis 2003 contre un régime qui a organisé la marginalisation, la sous-représentation et le sous-développement dont leur région et l'ensemble de ses groupes ethniques sont victimes. La multiplication des conflits fonciers entre nomades et sédentaires, notamment à propos des terres cultivables, l'absence de résolution de ces conflits et le sentiment de la partialité du gouvernement en faveur d'une partie de la population contre une autre expliquent la généralisation de ce conflit. D'autre enjeux sont à l'origine de la situation actuelle :
- l'armement des milices Janjawid par le gouvernement,
- le partage des richesses et notamment de la rente pétrolière.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 23 et 24 juin 2007 à Montreuil, demande :
- que l'ONU clarifie les règles de l'embargo sur la vente d'armes qu'elle a décidé en août 2004 et mars 2005 et qu'elle fasse réellement respecter cet embargo en particulier par la Chine et la Russie qui doivent s'expliquer sur le commerce d'armes que ces deux pays entretiennent toujours avec le Gouvernement soudanais,
- que l'ONU, l'Union Européenne et la France décident de sanctions ciblées contre le gouvernement soudanais et ceux de ses hauts responsables qui ont été identifiés par la commission d'enquête de l'ONU. Leurs avoirs doivent être gelés et toute autorisation de voyage refusée. L'ONU doit exiger et obtenir rapidement l'arrestation des deux hautes personnalités soudanaises inculpées par le Tribunal Pénal International,
- que l'Union Européenne interdise aux entreprises européennes de participer directement dans le secteur pétrolier au Soudan comme le fait, par exemple, la compagnie française Total,
- que la France arrête son soutien politico-militaire aux régimes dictatoriaux du Tchad et de la République Centrafricaine, un soutien qui a des conséquences immédiates sur la situation au Darfour.
Le gouvernement soudanais vient d'accepter le principe d'une force hybride composée de soldats de l'Union Africaine et de casques bleus dont il exige qu'ils soient tous africains. Des discussions sont encore en cours. L'ONU doit imposer l'application de cet accord et une attitude ferme de l'Union Européenne pourrait y aider. Le Soudan, très souvent soutenu par la Chine, s'est plusieurs fois opposé à des décisions de l'ONU qu'il avait déjà acceptées.
Les buts d'une telle force doivent être :
· L'arrêt des hostilités et l'établissement des conditions d'un règlement politique négocié,
. La protection des populations civiles et l'organisation du retour des réfugiés et des déplacés,

· **La création d'une zone d'exclusion aérienne interdite à toute action militaire.**
La communauté internationale ne peut pas accepter plus longtemps qu'un gouvernement massacre une partie de sa population.
Le Cnir mandate les parlementaires européens et nationaux pour la mise en œuvre des propositions de cette motion.
Le Cnir mandate le CE et la commission Transnationale pour organiser un débat public sur le Darfour avec les différents acteurs concernés.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.